

mais au cours des dernières années, nous avons été les témoins au Canada d'une explosion culturelle qui a apporté avec elle une éclosion de talent créateur.

Nous avons bien des choses à célébrer en cette année du centenaire, dont la moindre n'est pas l'efficacité de notre forme de gouvernement. Nous avons la bonne fortune au Canada, et nous pouvons en être fiers, de jouir depuis longtemps d'un héritage de liberté. Notre processus démocratique reconnaît et sauvegarde à la fois la dignité de l'homme.

Les origines du Parlement remontent à un passé lointain, mais le processus de l'élaboration des lois que nous connaissons aujourd'hui n'a pas été atteint d'un seul coup. Les générations successives ont combattu pour obtenir une voix prépondérante dans la gouverne de leurs propres affaires et pour mettre fin à l'exercice d'un pouvoir arbitraire. Nos ancêtres étaient parfaitement conscients de cette lutte et ils étaient bien déterminés à conserver ce qui avait été gagné si chèrement.

La Grande-Bretagne nous a donné en héritage l'institution du Parlement, mais nous l'avons rendue canadienne à tous égards. Les lois sont adoptées «sur et suivant le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada» et n'entrent en vigueur qu'après avoir reçu l'assentiment formel du Gouverneur général dans l'exercice des pouvoirs du souverain. Au cours des dernières années, le poste de Gouverneur général a été confié à des Canadiens. Ainsi, tout ce qui est fait au pays au nom de la reine est accompli par des Canadiens selon les désirs des Canadiens. La sanction royale accordée aux projets de loi n'est pas uniquement une ancienne coutume mais forme une partie intégrante de notre propre processus législatif.

Avec l'adoption du Statut de Westminster en 1931, le Canada prenait place de plein droit dans l'arène des affaires internationales et devenait l'un des membres fondateurs du Commonwealth. Dans le cadre du Commonwealth et au sein de la famille plus grande des nations, l'exemple que nous offrons d'un demi-continent peuplé de gens qui vivent et travaillent ensemble dans un esprit de respect mutuel et de bonne entente ne passe pas inaperçu.

En résolvant nos problèmes de cette façon et en nous appliquant à concilier les différences culturelles et régionales, nous avons réussi là où d'autres sociétés ont échoué autrefois. Cette expérience a mis les Canadiens en mesure de jouer un rôle sérieux et important dans le règlement des dissensions entre peuples.

Comme toute institution humaine, le régime parlementaire n'est pas sans défaut. Mais il représente incontestablement la meilleure méthode d'application de la démocratie jamais mise en œuvre. Nous partageons avec d'autres ce précieux héritage, ce qui n'a rien pour nous surprendre, car les idées et les idéals qui nous sont chers ne connaissent pas de frontières nationales.

On a dit de la démocratie qu'elle «repose sur la conviction que des gens ordinaires recèlent des possibilités extraordinaires». En tant qu'instrument de la démocratie, le Parlement fait pareillement confiance à ses divers membres. Il y a là une lourde responsabilité qui vous oblige à faire passer le devoir avant l'ambition personnelle. Votre compensation est l'occasion qui vous est donnée de servir votre pays et la cause de la liberté dans le monde.

En marquant, aujourd'hui, le centième anniversaire de l'ouverture de la première session du Parlement, nous faisons plus que saluer un moment de l'histoire. Nous reconnaissons en même temps le sens durable de tout un mode de vie. Le Parlement est essentiellement le reflet de l'âme d'une nation. Il n'est pas exagéré de dire: tel Parlement tel peuple; comme le Parlement traduit les principes d'une nation et les aspirations de ses citoyens, ainsi sont préservés ces principes et réalisées ces aspirations.